

PV DE L'ASSEMBLEE DE JAUGE DU 7 AVRIL 2009

Au port de la Moraine à St –Prex.

Membres présents : 14 Membres excusés : 11 Détenteurs de certificats de jauge présents : 8 classiques et 8 modernes.

Le président, Julien Brunet, souhaite la bienvenue à chacun.

Le quorum n'étant pas atteint, le président rappelle que, conformément aux statuts (voir extrait ci-dessous), le procès-verbal de la séance sera envoyé à chaque membre, lesquels ont 30 jours pour se manifester.

Extrait des statuts :

- 8.1. *Dans le cas ou le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale délibère, le procès-verbal rédigé est adressé à tous les membres.*
- 8.2. *Lorsqu'aucune observation écrite n'est parvenue au président dans les trente jours après l'envoi du procès-verbal, les votes sont définitivement acquis. Si, par contre, le cinquième des membres formule des observations, une nouvelle assemblée est convoquée, au plus tard dans les trois mois qui suivent la dernière assemblée.*

Point 1. Modification de jauge pour les GV des Modernes « point 3.1 Grand-Voile et Classiques « Point 10.1 Grand-Voile » selon l'entrée en matière votée lors de l'AG du 4.12.2008.

Suppression de la phrase suivante dans le paragraphe : *Les lattes doivent être à peu près perpendiculaires à la chute.*

Personne ne souhaitant la parole, ce point est mis au vote. Ce nouveau texte est ratifié par 8 oui pour les Modernes et 8 oui pour les Classiques.

Point 2. Modification de jauge sur les GV des Modernes, point 3 de la jauge des modernes, selon l'entrée en matière votée lors de l'AG du 4.12.2008.

Jauge Moderne Art 3 VOILURE ET ARMEMENT

3.1 Grand-voile

Sauf indication contraire, les définitions des Equipment Rules of Sailing de l'ISAF s'appliquent.

3.1.1 La longueur de la chute est libre. La chute doit être droite ou concave entre les Lattes.

3.1.2 La largeur au sept-huitième (MGT 87,5%) de la longueur de la chute est limitée à 45% de B ralingue comprise.

3.1.3 La largeur aux trois-quarts (MGU 75%) de la longueur de la chute est limitée à 63% de B ralingue comprise.

3.1.4 La largeur à mi-hauteur (MGM 50%) de la longueur de la chute est limitée à 80% de B ralingue comprise.

3.1.5 La largeur de la tête de voile y compris la ralingue (Head Point), mesurée perpendiculairement à celle-ci, est limitée à 27% de B.

Si la voile comporte un renfort de têtère (Headboard), celui-ci ne peut dépasser 160mm mesuré depuis le bord avant de la voile (Head Point).

L'angle entre le guindant et la têtère ne doit pas dépasser 90 degrés.

3.1.6 Six lattes au maximum. La répartition des lattes, ainsi que leur longueur sont Libres.

Ce point ayant déjà été abondamment discuté lors de la séance du 17 mars, le président souligne qu'il est satisfait qu'un riche échange d'opinions ait été exprimé. Ces discussions ont permis de constater qu'il y a une volonté de poursuivre la réflexion, notamment en essayant d'améliorer la longévité des voiles.

Le vote refuse la proposition par 7 voix contre, 1 abstention et 0 pour.

Point 3. Divers :

- En première partie de l'assemblée les organisateurs de la prochaine (25^{ème}) Classique nous ont présenté le projet de cette fête des 6.5m. Elle se tiendra les 5 et 6 septembre dans le petit port privé de la Moraine à St Prex. Le samedi sera une journée de ralliement avec des départs donnés en trois endroits différents sur le lac. Dimanche un parcours côtier est programmé. Les organisateurs misent sur la participation de 25 bateaux. Des informations détaillées seront envoyées en temps opportun.
- Julien Brunet nous rappelle plusieurs points :
 1. La saison est chargée. Le point d'orgue étant le Championnat de série à Morges où le comité désire une belle participation.
 2. Coupe de la Harpe de la SNR : Les inscriptions sont attendues par le club avant le 5 mai. A cette date ils se réservent le droit d'exclure une série qui n'aurait pas 5 inscriptions au minimum.
 3. L'organisation de régates à Thonon implique un gros effort logistique pour le club. Il est donc souhaitable que le plus de 6.5 possible y soient présents.
 4. Morges organise le Championnat du Léman les 26 et 27 juin. Ils ont très envie d'accueillir les 6.5. Une bonne participation est également souhaitable. A noter qu'il y a la possibilité de laisser les bateaux à Morges pour une semaine pour ceux qui veulent s'éviter de trop longs convois. S'annoncer auprès de Julien Brunet